

Le bulletin de liaison Forum a pour but d'informer tous les partenaires de la région au sujet des projets et des dossiers en cours à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Montérégie Est. N'hésitez pas à communiquer avec nous au besoin.

MARTINE RUEL : Coordinatrice de la Commission

AMELIE FRÉCHETTE : Responsable du Plan régional de développement (PRDIRT)

GUYLAINE OUELLET : Chargée de projet Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Forum des partenaires 2010

Le 27 mai dernier, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) conviait ses partenaires à une **journée d'information et de discussion** dans le but d'enrichir la réflexion entourant la réalisation de son principal mandat : l'élaboration du *plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire* (PRDIRT). Ainsi, les objectifs ciblés par ce Forum consistaient non seulement à **présenter les résultats préliminaires** des travaux de la Commission, mais également à **donner la parole aux partenaires**.

Un bilan des activités réalisées au cours des deux dernières années par la Commission a tout d'abord été présenté permettant, par le fait même, de rappeler la mission et le mandat de la CRRNT ainsi que les objectifs du PRDIRT. Le processus de concertation mis en place pendant ces deux années a emmené la Commission à distinguer plusieurs priorités pour chacun des thèmes retenus. Au total, **16 priorités** ont été présentées. Les partenaires ont eu l'occasion de se prononcer sur la validité de ces priorités en émettant des commentaires ou encore en formulant des propositions et des ajustements. Réunissant près d'une quarantaine de participants, cet exercice de consultation aura permis à un plus grand nombre d'acteurs régionaux de mieux s'approprier les différents **enjeux et problématiques** touchant la gestion des ressources naturelles et le territoire.

Au terme de cette journée, les bases conduisant à l'élaboration d'une **vision régionale de gestion des ressources naturelles** ont également été jetées. Ainsi, les exercices proposés au cours de la journée auront contribué à amorcer l'identification de **pistes et de stratégies d'action** qui mèneront à la mise en œuvre du PRDIRT. La CRRNT tient d'ailleurs à remercier tous les participants pour leur précieuse contribution et pour la qualité de leurs interventions essentielles à l'atteinte du consensus régional.

Prochaines étapes

La CRRNT prévoit rencontrer et **consulter** à leur tour les **élus** de la Montérégie Est puisqu'ils ne pouvaient être présent lors de l'événement du 27 mai, afin d'obtenir leurs commentaires et leurs opinions.

De plus, les **consultations finales** en ce qui concerne les travaux entourant la réalisation du PRDIRT auront lieu lors du deuxième Forum prévu à la mi-octobre.

Au plaisir de vous y rencontrer !

Biodiversité



En 2002, en déclarant l'année 2010 « année internationale de la biodiversité », les Nations Unies (ONU) ont voulu alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde.

Le troisième rapport de l'ONU sur les « *Perspectives mondiales de la biodiversité* » publié le 10 mai dernier, et qui dresse le bilan de l'engagement pris en 2002 par la Convention des Nations unies (CBD) de « *réduire le taux de perte de biodiversité d'ici 2010* », est sans équivoque : les États ont échoué puisque les objectifs sont loin d'être atteints.

Pour en savoir plus visitez le site de l'ONU au : www.un.org/fr/

Le saviez-vous?

Des 5 à 30 millions d'espèces qu'abriterait la biosphère, seul 1,7 million d'espèces est répertoriées.

Depuis le début de l'année 2010, 54 962 espèces se sont éteintes dans le monde.

Plus de 17 000 espèces animales et végétales sont menacées de disparition.

En Montérégie Est, environ 130 des 1 600 plantes vasculaires présentes sont en situation précaire. La région abrite également 18 des 37 espèces vertébrées menacées ou vulnérables au Québec.

Sources :
CDPNQ, 2008
www.ushuaia.com/

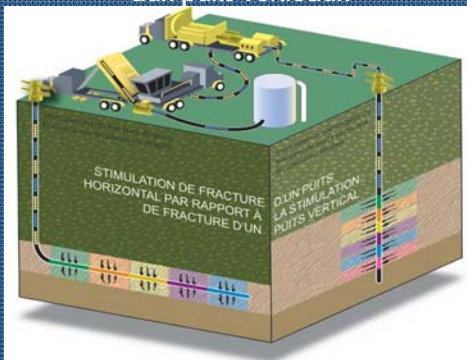
Qu'est ce que le gaz de schiste?

- Généralement situé à plusieurs kilomètres de profondeur, le gaz de schiste est un gaz emprisonné dans la roche sédimentaire argileuse très compacte et imperméable.
- Il se forme lors de la décomposition de matière organique.
- Le gaz de schiste est particulièrement difficile à extraire puisque qu'il est réparti sur de vastes territoires contrairement au gaz naturel et au pétrole dont les gisements sont localisés.
- Ce gaz fait partie des gaz de type non conventionnel parce qu'il ne peut pas être exploité avec les modes de production habituelle.
- Pour extraire le gaz, on utilise deux techniques : la fracturation hydraulique et le forage horizontal.
- La technique de fracturation consiste à injecter de grande quantité d'eau contenant du sable et des produits chimiques afin de pousser le gaz vers les tuyaux des puits.
- Ces techniques requièrent de grandes quantités d'eau qui doit ensuite être traitée.
- L'innovation technologique a rendu possible l'extraction de ce gaz dont on connaît l'existence depuis longtemps.

Sources:

-Office national de l'énergie(2009). L'ABC du gaz de schistes au Canada. 23p.
www.centreinfo-energie.com

Puits horizontaux par opposition aux puits verticaux



Source : June Warren Publishing, 2008

Atelier de transfert de connaissances: L'exploration et l'exploitation des gaz de schiste situé dans les Basses-Terres-du-Saint-Laurent

Le 12 mai dernier, la Commission (CRRNT) organisait à l'hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe un atelier de transfert de connaissances sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. L'atelier visait à informer les commissaires et les partenaires relativement aux préoccupations et inquiétudes que soulève l'arrivée de cette industrie gazière en Montérégie et ailleurs au Québec. La Commission a voulu mieux comprendre les enjeux économiques, environnementaux et sociaux reliés à ces activités, dans un contexte où des groupes de citoyens et d'élus expriment des craintes et mettent en doute les bienfaits de cette industrie. C'est ainsi que l'atelier sur les gaz de schiste est apparu comme une occasion d'outiller les participants en allant chercher des réponses aux interrogations suscitées par cette industrie qui mène de plus en plus d'activités d'exploration sur le territoire.

Pour ce faire, la CRRNT a réuni cinq conférenciers reflétant différents points de vue sur le sujet. Tout d'abord, les questions et préoccupations environnementales et sociales ont tour à tour été exposées par des commissaires représentant les trois collèges de la CRRNT : "propriétaires", "municipal" et "environnemental". Leurs présentations ont démontré que les questions et inquiétudes sont nombreuses. L'utilisation de grandes quantités d'eau pour le forage, le traitement des résidus solides et liquides, les nuisances associées au transport des intrants et des extrants, au bruit et aux odeurs ainsi que les incidences sur le paysage et sur la valeur des propriétés font partie des principales préoccupations soulevées.

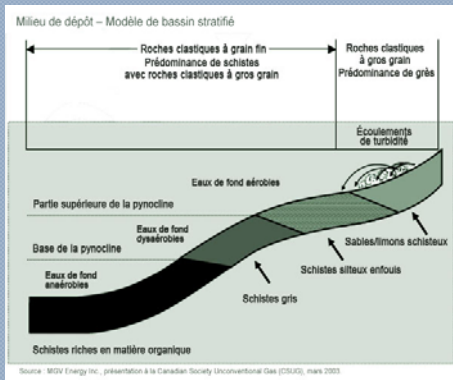
Pour tenter de répondre aux nombreuses questions posées, la CRRNT avait aussi invité un représentant du secteur énergétique au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), M. Jean-Yves Laliberté, coordonnateur de l'exploration à la Direction générale des hydrocarbures et des biocarburants. Son intervention consistait à présenter et décrire les procédés et technologies utilisés par l'industrie lors des phases d'exploration et d'exploitation du gaz. Puis, M. Jacques Perron, un consultant associé à l'industrie, est venu compléter le portrait en expliquant plus précisément les impacts et les nuisances pouvant affecter la population et l'environnement.

Les participants ont eu l'occasion de poser leurs questions à la suite des différentes présentations. Les conférenciers ont pu apporter de nombreux éclaircissements. Cependant, force est de constater que plusieurs interrogations demeurent sans réponse. L'exercice en aura même suscité de nouvelles, de telle sorte que de nombreux partenaires continuent de s'inquiéter des impacts reliés à l'exploration et l'exploitation gazière dans la région.

Outre, les préoccupations déjà mentionnées ci-dessus, l'insuffisance d'encadrement légal entourant la prospection et la possible exploitation, combinée à l'empressement apparent du gouvernement à développer cette nouvelle industrie, incitent de nombreux acteurs régionaux à demander plus de précautions avant l'octroi des permis d'exploration. En effet, Québec a annoncé, à l'automne 2009, un investissement de 4 millions de dollars au cours des deux prochaines années, dans un programme consacré à l'acquisition de connaissances géoscientifiques visant à mieux connaître le potentiel des gisements. Cette accélération des activités d'exploration inquiète, alors que la Loi sur les hydrocarbures, à laquelle serait assujettie l'industrie du gaz de schiste, est encore en cours d'élaboration.

Atelier de transfert de connaissances (suite)

Localisation des schistes



Exemple d'un site d'exploitation de gaz de schiste



Source: Cornell Cooperative Extension

Portrait du Réseau des aires protégées

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a rendu public le 20 mai dernier le portrait du réseau d'aires protégées au Québec-période 2002-2009. Ce réseau est composé de plus de 2 500 sites naturels. Avec plus de 8% de territoire québécois protégé, la superficie du réseau correspond à plus de 135 300 km², soit l'équivalent de la superficie du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ce document présente donc les gains obtenus entre 2002 et 2009 tout en identifiant les carences du réseau qui permettront d'orienter les actions à venir qui devront mener à l'atteinte des objectifs de 12% d'aires protégées d'ici 2015.

Le sud du Québec accuse toutefois un retard important par rapport à ces objectifs. En Montérégie Est, les aires protégées reconnues n'occupent que 2,3% du territoire, dont 60% correspondent à des milieux aquatiques et seulement 1% des milieux terrestres sont protégés.

Pour consulter le document, visitez la page suivante :

www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protégees/portrait02-09/index.htm

De plus, en ce moment, l'obtention d'un permis de prospection ou d'extraction de gaz de schiste n'est pas soumise au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* encadré par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). En d'autres mots, la loi n'autorise pas les citoyens à réclamer une audience publique qui permettrait de discuter publiquement des enjeux reliés à cette industrie. Par ailleurs, la *Loi sur les mines* et, en particulier, l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), empêchent les municipalités de restreindre de quelque façon que ce soit les projets visant l'exploitation du sous-sol. Les municipalités se trouvent donc dépourvues de toute mesure qui permettrait de baliser l'implantation de ce nouvel usage de manière à ce qu'elle s'effectue de façon cohérente avec les autres utilisations du territoire.

La CRRNT continuera à suivre de près les événements entourant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sur son territoire. Elle acheminera au MRNF la liste des questions demeurées sans réponse à la suite de l'atelier. Elle en fera le suivi auprès de la Conférence régionale des élus de Montérégie Est (CRÉ) et vers le Forum des partenaires.

Zone de gaz de schiste en Amérique du Nord



Source : Adaptation d'une figure de Ziff Energy Group, 2008

Pertes de superficie du couvert forestier entre 2004 et 2009

Géomont a présenté en avril dernier les résultats de son analyse des pertes de superficie du couvert forestier entre 2004 et 2009. Cette étude révèle que le recul se poursuit puisque les superficies ont diminué de plus de 2% en Montérégie Est au cours de cette période. Toutes proportions gardées, les pertes sont généralement plus importantes en zone blanche, puisque ce zonage occupe 14% du territoire mais que 23% des pertes récentes y ont été recensées.

De plus, l'agence forestière de la Montérégie a effectué récemment la mise à jour des limites des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) à l'aide des orthophotos de 2009 de Géomont. Outre les pertes relatives aux erreurs d'interprétation, l'analyse des orthophotos démontre que 77,1 ha de superficies ont été perdus entre 2004 et 2009. Plus de la moitié de ces pertes sont dues à des changements d'occupation de sol et donc considérées comme étant irréversibles. Les usages urbains, agricoles et récréatifs sont respectivement les principaux responsables du changement d'occupation du sol. Ces pertes représentent 2,1% de la totalité de la superficie des EFE.

Rappelons que la Montérégie Est possède 76 EFE et que parmi ces EFE, seulement 17 d'entre eux sont protégés en totalité. Les acteurs de la région concernés devront continuer à unir leurs efforts afin de mieux les protéger.

Pour nous rejoindre :

CRRNT Montérégie Est

749 rue Principale
Cowansville, Québec J2K 1J8

450 266-5402 poste 250

1 877 266-5402 poste 250

Courrier électronique :

martine.ruel@monteregie-est.org



© Lyne Bouthillier, MRNF

La prochaine rencontre de la Commission est prévue le jeudi 16 septembre 2010.

Visitez le site Internet de la CRRNT pour lire les comptes rendus des dernières rencontres.

Site Internet :

www.crrntmonteregie-est.org



Cinq projets financés en Montérégie Est

Dans le cadre du Fonds de développement régional sur les ressources naturelles et le territoire de la Montérégie Est (FDRNT), la CRRNT lançait en décembre dernier un appel de projets. Plus de 20 projets ont été proposés à la suite de cet appel. Au terme du processus d'analyse et de sélection, la Commission a accordé un soutien financier à cinq projets touchant la forêt et la faune totalisant la somme de 100 000 \$. En voici la liste :

| Titre du projet | Organismes | Région |
|--|---|--|
| Forêt-Faune arc-en-ciel (Aménagement intégré par sous-bassin versant) | Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) | MRC Acton |
| Atlas des oiseaux nicheurs du Québec - volet Montérégie Est | Regroupement Québec Oiseaux | Montérégie Est |
| État de la végétation du marécage arborescent de la baie Lavallière | Société d'aménagement de la baie Lavallière | MRC Pierre-De Saurel |
| Conservation et protection des milieux naturels-volet corridors forestiers | Corridor appalachien | MRC Brome-Missisquoi |
| Protection et d'amélioration des habitats fauniques | Nature Action Québec | MRC Lajemmerais et Vallée-du-Richelieu |

La CRRNT félicite les bénéficiaires de cette aide financière et leur souhaite le meilleur des succès dans la réalisation de leur projet.

Six entreprises de Brome-Missisquoi certifiées FSC Pour une gestion durable de nos forêts

Dans le cadre du projet « Certification à la chaîne de traçabilité pour l'industrie du bois de Brome-Missisquoi », six entreprises de la région ont obtenu la certification FSC. Celle-ci permet de distinguer des produits du bois traditionnels dont les fabricants ont respecté des procédures qui garantissent la gestion durable des forêts.

Considérée comme l'une des principales normes de certification des forêts, tant du côté des écologistes que des milieux forestiers, la certification FSC garantit que les produits arborant son logo proviennent d'une gestion de la forêt socialement, écologiquement et économiquement responsable.

Dans le cadre des activités associées au Plan de diversification économique de Brome-Missisquoi et dans le but de soutenir les efforts des entreprises du secteur forestier pour préserver leur part de marché, le CLD de Brome-Missisquoi, en collaboration avec Emploi-Québec, le ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Montérégie Est (CRRNT), avait offert, au printemps dernier, son soutien technique aux entreprises transformatrices du secteur du bois qui désiraient obtenir cette certification.

Les six entreprises qui ont adhéré au programme de certification mis en place par le CLD de Brome-Missisquoi offrent maintenant des produits répondant aux normes FSC.

Ces entreprises sont les suivantes : **Ébénisterie Public Workshop de Cowansville, La Règle de Bedford, Produits Forestiers St-Armand, Scierie Armand et fils de Saint-Ignace-de-Stanbridge, Sciage Nadeau Inc. d'Abercorn et Scierie West-Brome.**

Les distributeurs et détaillants sont invités à prendre contact avec ces entreprises pour leur approvisionnement en produits du bois certifiés FSC.

Pour des informations sur la certification FSC, visitez le www.fsc.canada.org



Source : Cynthia Langevin
Conseillère aux communications
CLD Brome-Missisquoi

Info : Michaël Robert-Angers
450 266-4928 poste 282
mrobert@cldbm.qc.ca